

COMPTE-RENDU

BALADE APPRENANTE QUARTIER N°1

VOS RÉFÉRENTS DE QUARTIER

Sébastien DELANOË

1^{er} Adjoint au Maire

sebastien.delanoe@cabourg.fr

Sylvaine BICARD

Conseillère Municipale

sylvaine.bicard-gerard@cabourg.fr

Votre élue référente : Monique BOURDAIS

Adjointe au Maire déléguée au Bénévolat,

à la vie Associative et à la vie des Quartiers,

monique.bourdais@cabourg.fr

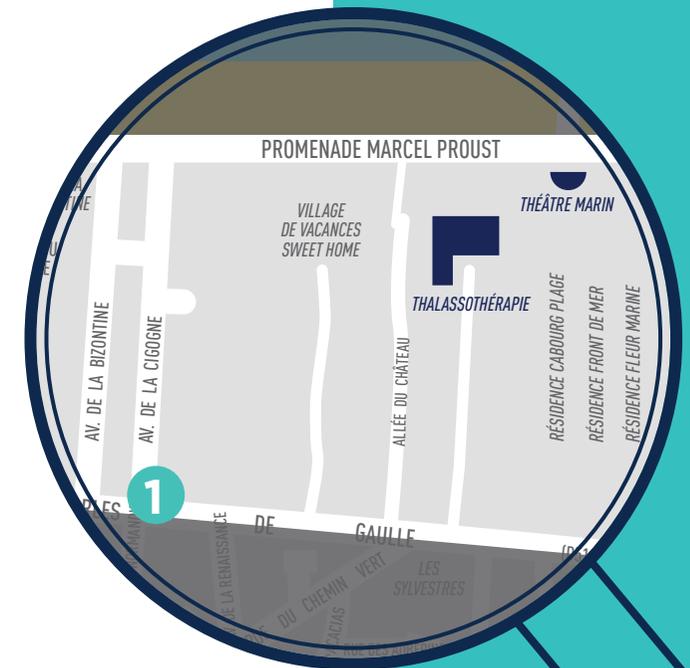


SURETÉ & SÉCURITÉ

1 STATIONNEMENT AVENUE CHARLES DE GAULLE

Sujet abordé par les riverains

Les riverains du quartier soulignent la dangerosité des automobilistes qui stationnent leur voiture, voire leur camping-car sur le trottoir de l'avenue Charles de Gaulle. Cela nuit à la visibilité des automobilistes qui viennent des perpendiculaires (avenue de la Bizontine, de la Cigogne et de la Périgourdine). Ils demandent s'il ne serait pas possible d'interdire ce stationnement. A noter que selon eux, le phénomène s'accroît d'années en années.



3 POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe les participants que face au désengagement de l'Etat sur la thématique sécuritaire, la Ville a mis les moyens pour se doter d'une police municipale efficace. En effet, le premier rôle d'un maire est d'assurer la sécurité de ses habitants. 7 agents à l'année, pour la plupart d'anciens gendarmes, constituent la force du service. A ceux là s'ajoutent les renforts saisonniers. Sans eux, le programme évènementiel ne pourrait se tenir.

La question de leur (ré)armement se pose actuellement face à la recrudescence des intimidations verbales et physiques dont ils sont fréquemment victimes. Le taser semble ne plus suffire.



4 CIRCULATION AVENUE DE LA PÉRIGOURDINE

Les habitants de l'avenue de la Périgourdine font remarquer que l'avenue n'est pas très large et qu'il est difficile de s'y croiser, notamment lorsque des véhicules sont stationnés sur les bas-côté. A noter qu'un bas-côté est plus large que l'autre. Ne pourrait-on pas le diminuer ? A moins que l'on puisse envisager un passage en sens unique ? Monsieur PORCQ s'engage à faire réaliser une étude d'impact par le service de la Police Municipale.



5 LIMITATION DE VITESSE AVENUE DES DEVISES

Un administré se fait le porte-parole des habitants de la rue des Devises et demande que l'indication de la limitation de vitesse à 30km/heure soit reportée au moyen d'une peinture routière sur le sol à l'entrée de l'avenue.



6 CHEMIN PIÉTON

Un habitant fait remarquer qu'il serait opportun de réaliser un chemin pour les piétons en parallèle du début de la piste cyclable au bout de l'avenue des Devises (en surplomb du terrain de pétanque). Cet endroit est dangereux. D'ailleurs, les promeneurs « ont fait leur trace » sur la pelouse

Ce point sera considéré à l'occasion de la sécurisation de l'accès des voies perpendiculaires à la promenade qui sont coupées par la piste cyclable.

7 CHICANES POUR VÉLOS

La résidence de la Bizontine permet un accès direct à la promenade Marcel Proust. Toutefois, cet accès débouche sur la piste cyclable. Les cyclistes l'empruntent à vive allure (d'autant plus après une pente descendante) ce qui rend le passage très dangereux (surtout pour les enfants). Les habitants demandent à sécuriser le lieu.

Monsieur le Maire informe les participants qu'une chicane sur la piste cyclable sera installée afin de casser la vitesse des cyclistes.

L'ensemble des accès à la promenade situés entre l'avenue des devises et le boulevard des diabolotins va faire l'objet d'un aménagement afin de casser la vitesse des cyclistes et sécuriser la traversée des piétons.



8 CABINE DE PLAGE MAL PLACÉE

Les résidents du quartier signalent également que la cabine de plage installée à proximité des jeux de plein air est très mal placée. Elle gêne la visibilité des vélos. Il faudrait la déplacer de quelques mètres.

Si ce n'est déjà fait, cette cabine va être retirée.

9 EMPLACEMENT PLAGE PRIVATISÉE

Une autre famille fait remarquer aux élus que l'emplacement de la « plage privée » l'été est mal étudié. Il a pour conséquence de faire décaler les familles sur un morceau de plage où la baignade n'est pas surveillée. Elle demande si cela peut-être revu pour la saison prochaine.

Toutes les zones de baignade font l'objet d'une surveillance (exceptée là où la baignade est interdite ; en l'occurrence sur les épis). Néanmoins, pour d'autres raisons, l'annexe des bains devrait être déplacée la saison prochaine.



10 ACCÈS À LA PROMENADE PAR LES VÉHICULES

Un habitant signale par courrier que désormais, les véhicules peuvent accéder à la promenade dans la mesure où l'accès ne dispose plus de système de fermeture efficient. Il faudrait le changer car cela peut-être dangereux



11 PEINTURE ROUTIÈRE

Ce même habitant demande un rafraichissement des peintures routières signalant les emplacements de stationnement pour les véhicules, vélo, handicapés sur le parking avenue de la Bizontine.

La peinture routière sera refaite pour la saison prochaine.

INTERACTION SOCIALE

12 SWEET HOME

Monsieur Le Maire débute cette balade en rappelant que nous sommes sur un site d'exception, classé « Site patrimonial remarquable ».

Ce haut lieu de tourisme solidaire a pour vocation première d'accueillir des familles. Il a été rénové ces dernières années. On le sait moins, mais il offre également un service de restauration ouvert à tous (sur réservation).

Pour aller plus loin :

<https://www.cabourg.fr/site-patrimoine-remarquable>

13 ESPACE SOISMIER

L'Espace Soismier autrement dénommé « le camping de Mondeville » est, comme son surnom l'indique, la propriété de la ville de Mondeville située en périphérie de Caen. Cette commune offre ainsi l'opportunité à ces administrés de venir passer une journée, un week-end ou des vacances au bord de la mer à un tarif très abordable.

14 THALASSOTHÉRAPIE

De l'autre côté se trouve la Thalassothérapie. Projet phare du mandat de Jean-Paul HENRIET, le complexe a vu le jour il y a 11 ans. Il fonctionne très bien. Il affiche complet été comme hiver grâce à une politique très dynamique. Des projets d'agrandissement sont envisagés : nouvelle unité de soins, nouvelle piscine, nouveau restaurant et chambres supplémentaires. L'établissement constitue par ailleurs un employeur important pour la commune.

Monsieur le Maire regrette néanmoins que les Cabourgeois n'aient plus un accès privilégié. Il fait tout ce qui est en son pouvoir pour rétablir une offre.



INTERACTION SOCIALE

15 OPALINE

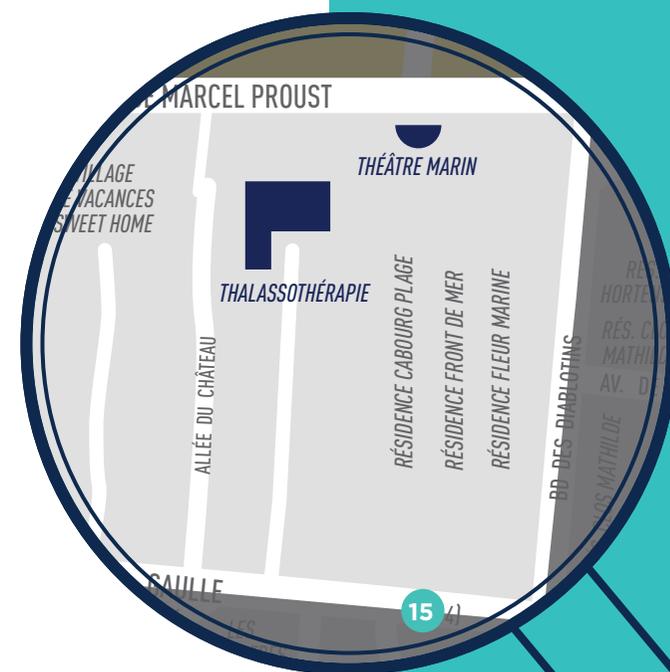
Monsieur PORCQ présente le projet dénommé OPALINE.

Après la crise sanitaire, le Calvados est devenu le 3e département le plus attractif de France. Les promoteurs immobiliers y ont vu l'opportunité de construire différents programmes. C'est ainsi qu'un promoteur a racheté quelques parcelles à des particuliers afin d'y construire une résidence. La seule chose que la ville a pu faire a été d'imposer certaines conditions avant d'accorder le permis de construire, dont celle de prévoir un parking pour stationner les véhicules des occupants des futurs appartements.

16 AIRBNB

Le phénomène Airbnb prend de l'ampleur dans toutes les communes du littoral notamment. Monsieur le Maire comprend que cela puisse induire des nuisances. Toutefois, la manne financière générée par les locations a permis à certains propriétaires de rénover leur patrimoine. Cela permet aussi de compléter l'offre hôtelière qui s'avère insuffisante à certains moments de l'année.

La municipalité ne souhaite donc pas s'opposer à ce type de transaction. Toutefois, la déclaration en mairie d'un meublé de tourisme reste exigée. Cela permet d'assurer une veille quantitative.



17 AUBERGE CABOURGÉAISE

Un riverain s'inquiète du devenir de l'Auberge Cabourgeaise dont le bâtiment n'est plus du tout entretenu depuis des années. Monsieur le Maire indique qu'un projet de construction de logements pour saisonniers est en cours. Celui-ci n'avance pas aussi rapidement qu'il le souhaiterait mais les démarches se poursuivent.

Monsieur le Maire précise qu'un second projet de ce type, en partenariat avec PARTELIOS, est à l'étude avenue Pasteur.

18 GARE

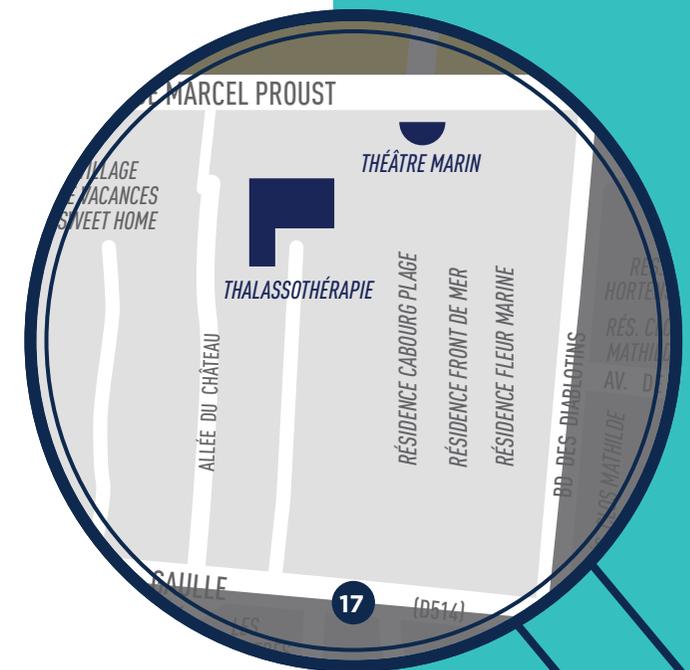
Un habitant a entendu dire que la gare de Dives-Cabourg serait menacée de fermeture. Il demande à Monsieur le Maire si cette rumeur est fondée.

Monsieur le Maire reconnaît en effet que le sujet de la fermeture de la gare est toujours d'actualité. Bien entendu, il s'y oppose. Selon lui, la sauvegarde de cet équipement pourrait être assurée par la mise en place d'un pôle de mobilité porté par la Communauté de Communes avec un réseau de bus qui desservirait Cabourg, Houlgate, Merville-Franceville, Dozulé...

19 TAXATION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Question est posée à Monsieur le Maire du taux d'imposition pour les résidents secondaires.

La municipalité n'a pas pour ambition de créer une scission entre les résidents principaux et les résidents secondaires. Elle souhaite que ces populations vivent en bonne intelligence sur le territoire. Pour cette raison, Monsieur le Maire assure que le taux d'imposition ne sera pas revu à la hausse pour les propriétaires de résidences secondaires.



20 BANC

Un habitant rappelle qu'un second banc avait été promis au niveau du terrain de pétanque. L'emplacement a été prévu mais le banc n'a jamais été installé.

Un deuxième banc sera installé en vue de la saison prochaine.

21 TERRAIN DE PÉTANQUE « USÉ »

Le terrain de pétanque aurait besoin d'être nivelé. Des cuvettes se sont formées, engendrant des flaques d'eau importantes.

Les trous formés par le temps et l'usage de ce terrain seront comblés.

22 ESTHÉTIQUE FOOD TRUCK

Une discussion s'engage sur l'esthétisme du point de vente ambulancier autorisé à s'installer sur la promenade à proximité du poste de secours n° 1. Monsieur le Maire précise que durant la saison 2023 l'exploitant a pris quelques initiatives sans consulter la municipalité. La vigilance sera plus importante la saison prochaine.



ECO-RESPONSABILITE

23 RÉFECTION VOIRIE AVENUE CHARLES DE GAULLE

Les habitants demandent quand sera refaite l'avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Le Maire a le regret de les informer que cela n'est pas inscrit au budget dans un futur proche.

En effet, priorité a été donnée à la requalification de l'entrée de ville via le CD513. Cet accès est en effet très fréquenté et il y avait urgence à le sécuriser en y organisant la cohabitation des différentes mobilités. A noter que de nouveaux lotissements sont en cours de construction et seront desservis par cette voie. Les travaux d'un budget global de 1.6 millions d'euros ont ainsi débuté cet été.

Petit rappel : en agglomération, il incombe au Maire la responsabilité d'engager les travaux sur une route départementale. Le département prend en charge uniquement la réfection de la bande de roulement. Les trottoirs et autres aménagements sont financés par la Ville. Des subventions peuvent être obtenues afin « d'alléger la facture ».

24 RÉFECTION VOIRIE AVENUE DE LA CIGOGNE, PÉRIGOURDINE, BIZONTINE

Malheureusement pour les habitants de ce quartier, la réfection de la voirie n'est pas prévue à brève échéance dans ces trois rues. A terme, elles seront refaites dans le même esprit que les rues du quartier 2 (ex : avenue Sainte-Thérèse, avenue des arts, des sports). Le sujet de la voirie est un vaste problème. Monsieur le Maire comprend qu'il s'agisse d'un objet de préoccupation des habitants car cela peut occasionner des désagréments dans leurs déplacements. Mais les travaux de voirie coûtent excessivement cher. Il est donc inenvisageable de refaire une route et/ou les trottoirs sans entreprendre simultanément l'enfouissement du réseau électrique ainsi que des travaux d'assainissement (si nécessaire). Il en va de la rationalité des dépenses et donc de l'argent public.

Par conséquent, les budgets et les calendriers de multiples acteurs (ville, éventuellement département, VEOLIA, ENEDIS, communauté de communes...) doivent se coordonner. En attendant que toutes les conditions soient réunies pour entreprendre la réfection d'une voie, les services municipaux effectuent des petits travaux provisoires afin d'assurer la sécurité des personnes.

Monsieur le Maire informe l'assistance que le calendrier prévisionnel des travaux de voirie sera publié prochainement dans le magazine municipal. Cela permettra ainsi aux habitants de se projeter.



25 LOGE À ORDURES RÉSIDENCE BEL CABOURG

Monsieur le Maire déplore l'état de la loge à ordures de la résidence Bel Cabourg. Un courrier sera adressé au gestionnaire de copropriété afin que des mesures soient prises.

26 TROU DANS LA CHAUSSÉE

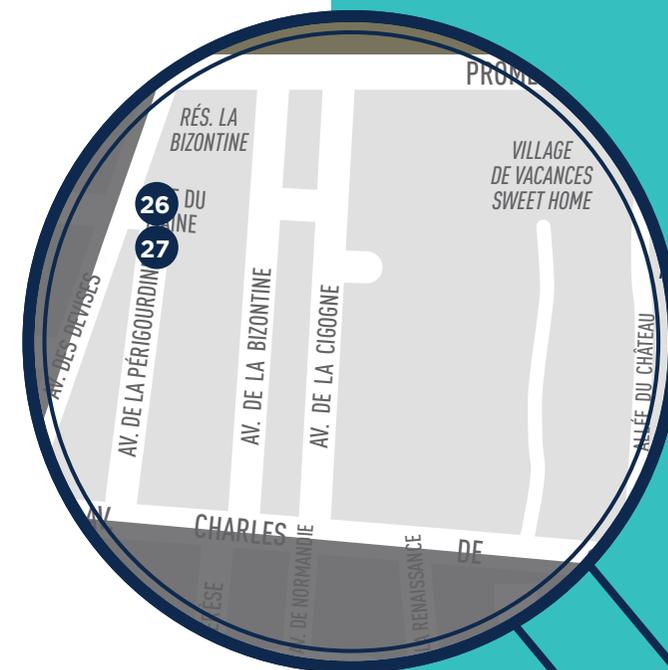
Une habitante signale un trou dans la chaussée à proximité d'un regard avenue du Maine.

La société VEOLIA en charge de l'entretien de la bouche d'égout a été alertée.

27 AVALOIR BOUCHÉ

Non loin de là, avenue de la Périgourdine, un avaloir est obstrué.

Les agents des services techniques municipaux sont intervenus. Un état des lieux a été réalisé dans le quartier. Ils ont ainsi nettoyé 5 points d'évacuation des eaux pluviales.



28 POUBELLE ENDOMMAGÉE

Nous relevons également qu'une corbeille de rue a été endommagée.

Le remplacement de cette poubelle est programmé.

29 SAC VACANCES PROPRES

Un résident fait remarquer qu'un « anneau » pour sacs à vacances propres est resté en place (au niveau du parking de l'avenue de la cigogne) mais qu'il n'y a plus jamais de sacs.

Effectivement, les sacs vacances propres sont peu à peu remplacés. Une loge sera installée à côté du point d'apport volontaire pour le verre.

Effectivement, les sacs vacances propres sont peu à peu remplacés. L'anneau sera donc retiré. Des cache-conteneurs vont être petit à petit déployés sur toutes les voies perpendiculaires à la promenade Marcel Proust. Ils ont pour vocation de se substituer aux sacs poubelles installés sur la plage mais aussi aux poubelles de rue installées à proximité de la digue

30 AMÉNAGEMENT DISGRACIEUX

Monsieur le Maire estime que l'aménagement à l'angle du parking de l'avenue de la cigogne devrait être revu. Il est endommagé et peu esthétique.

Les agents des services techniques se sont rendus sur place pour constater l'état du massif. Une nouvelle proposition est à l'étude.

31 EVERGREEN

Avenue des devises, élus et riverains constatent que les terre-pleins aménagés de graviers sont très inesthétiques dans la mesure où les graviers disparaissent avec le temps, laissant peu à peu la place aux mauvaises herbes. Un aménagement de type « evergreen » serait davantage approprié.

Les plate-bande gravillonnées de l'avenue des Devises seront recouvertes d'un enrobé. La solution de l'evergreen n'a pas été retenue en raison de son coût trop important.



32 ECLAIRAGE DÉFECTUEUX

Trois candélabres situés sur la promenade devant la thalassothérapie ne fonctionnent plus.

Un signalement a été effectué auprès de l'entreprise Bouygues le 6 novembre dernier. Cette entreprise est chargée de la maintenance de l'éclairage public sur la commune.

33 LAMPADAIRE NON REMPLACÉ

Le premier candélabre de l'avenue des Devises a été percuté par une voiture et n'a jamais été remplacé. Est-ce planifié ?

Oui. Un nouveau candélabre a été commandé. L'entreprise Bouygues est en charge de son installation.

34 PORTE VÉLO

Un habitant signale par courrier que le porte-vélo initialement installé sur le parking de l'avenue de la Bizontine a disparu. Il demande si il peut être remplacé.

35 TOILETTES PUBLIQUES ET ENTRETIEN DE LA PLAGES

Les habitants estiment que les toilettes du poste de secours n°1 auraient besoin d'un « rafraichissement ». Ils ont également l'impression que cette partie de la plage est moins souvent nettoyée qu'ailleurs.

Les toilettes publiques feront l'objet d'un rafraichissement en vue de la saison prochaine. Des travaux de peinture sont notamment prévus.

En ce qui concerne la propreté de la plage, le tronçon compris entre les limites de la commune et le poste de secours n° 1 fait bien l'objet d'un entretien régulier de la mi-juin à la mi-septembre. Ce nettoyage est effectué tous les 2 à 3 jours maximum.





LA VIE DE QUARTIER
LES FAIS DE QUARTIER



cabourg.fr